

CONSEILLER OU CONSEILLERE TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL ADJOINT

Service social en faveur des élèves, DSDEN des Alpes-de-Haute-Provence

Descriptif de l'employeur

Située au sein de la région académique « Provence-Alpes-Côte-d'Azur », l'académie d'Aix-Marseille comprend quatre départements, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, structurés en 21 réseaux écoles / collèges / lycées. Très contrasté, le territoire académique alterne espaces urbanisés et espaces ruraux.

Le département des Alpes de Haute-Provence représente 5% de la population scolaire de l'académie, il s'agit du plus grand département de la région, représentant près d'un quart de la superficie. Avec 166 077 habitants, soit 3 % de la population régionale, il figure parmi les quatre départements les moins densément peuplés de France. Le territoire présente des caractéristiques à dominante rurale, où les enjeux de mobilité et d'éloignement sont prégnants. La population bas-alpine est concentrée le long des axes routiers, et en particulier de l'A51 qui suit la Durance. Le reste du territoire est peu urbanisé et présente un caractère accidenté, voire montagneux.

Il est situé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), l'une des régions où le taux de pauvreté est le plus élevé en France. Dans ce département, ce taux atteint 16,6 %, contre 17 % à l'échelle régionale et 14,4 % au niveau national.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est organisé en 5 circonscriptions du 1er degré (4 circonscriptions territorialisées et une circonscription ASH) et scolarise 12914 élèves dans 157 écoles.

Département marqué par des problématiques territoriales propres à la ruralité, les Alpes-de-Haute-Provence comportent 23 écoles à classe unique (hors RPI), 81 écoles de moins de 4 classes (52% des écoles du département), 14 regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés (31 écoles), et 4 concentrés.

Le département compte 18 collèges-dont un multisite- et 6 lycées, auxquels s'ajoutent 3 sections d'enseignement professionnel intégrées à des lycées polyvalents et 2 lycées des métiers, ainsi que d'une école internationale de la maternelle à la terminale.

Le service social en faveur des élèves, service social spécialisé de la DSDEN, concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Au sein des établissements d'enseignement et en interface avec les partenaires institutionnels, le service social en faveur des élèves met en œuvre la politique éducative sociale et de santé du ministère de l'Éducation nationale. Son action s'exerce en articulation et en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales, familiales et de santé, notamment avec la politique interministérielle de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les autres acteurs de l'environnement social des élèves et de leur famille.